Département des Côtes-d'Armor
Mairie
1 rue de la Mairie
PLOURAC'H
22160
Tél : 02.96.45.02.94.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212202311-20260322-2026032212-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOURAC'H – n° 12

Séance du : 22 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de mars à quatorze heures, le conseil municipal de la commune de PLOURAC'H s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, dûment convoqué le seize mars deux mil vingt-six, sous la présidence de Monsieur Yannick LARVOR, Maire.

Présents : Yannick LARVOR, Claude CARIO, Véronique DILASSER, Jean-Pierre GUILLERM, Lynda OUALI, Philippe LE GUILCHER, Corinne LOZAC'H, Aurélien FER, Huguette LARHANTEC et Alain LE COANT.
Absente : Marie-Amélie PONS donne pouvoir à Corinne LOZAC'H
Secrétaire de séance : Aurélien FER

2026 - 03 22 12

OBJET : Nomination d'un correspondant « Défense »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis un courrier de Monsieur le Préfet des Côtes-d'Armor en 2008 dans lequel il était mentionné que « le Ministre de la Défense demande que soit reconstitué un réseau des correspondants défense », chaque Commune doit par conséquent désigner un Élu « qui aura vocation de développer le lien Armée-Nation » ; il sera l'interlocuteur local de la Préfecture et des Armées pour les questions intéressant la défense (personnels de réserve, métiers, recensement, journées d'appel de préparation à la défense pour les jeunes, liaisons avec l'institution militaire, ...).

Monsieur le Maire sollicite les « candidatures ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne Lynda OUALI comme « Correspondant Défense ».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
et ont signé tous les membres présents.

Pour expédition conforme,
Le Maire

MAIRIE DE PLOURAC'H (Côtes-d'Armor)